



AVIS PUBLIC

Demande de permis de démolition

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le Comité créé par la Ville de Trois-Rivières aux termes de son Règlement sur la démolition d'immeubles (2002, chapitre 8) lors de la réunion qui se tiendra le 18 décembre 2018 sera saisi d'une demande de permis de démolition visant l'immeuble connu comme étant le lot 2 571 895 du cadastre du Québec portant le numéro 1130 du boulevard Thibeau à Trois-Rivières, appartenant à « 9042-7550 Québec inc. ».

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée.

Trois-Rivières, ce 7 décembre 2018.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Courriel : greffe@v3r.net